

Éditorial

En cette fin d'année 2020, *ATEM* fête ses 5 ans. Lancée en 2015, la revue porte son « effectif » à cinq numéros réguliers annuels et trois numéros spéciaux, un quatrième étant sur le point de paraître. Nous sommes donc heureuses de pouvoir vous présenter ce numéro anniversaire 5.1, qui comprend – au delà des rubriques habituelles : analyses et thèses, comptes rendus, forum – une partie thématique consacrée aux « Chansons hors-la-loi ». Cette idée nous a été inspirée par notre collègue Margherita Orsino (Université de Toulouse Jean Jaurès), qui en mars 2019 a organisé, en collaboration avec le réseau « Les ondes du monde », une journée d'étude internationale sur ce thème. Il semblerait que ce dernier jouisse actuellement d'une grande popularité, ce qui se reflète entre autres dans un numéro très récent de *TRANS – Revue de littérature générale et comparée* intitulé « Hors la loi / Fuera de la ley / Fuorilegge » (<https://journals.openedition.org/trans/2696>) : on y trouve réunies les conclusions d'un séminaire de doctorant.e.s qui s'est déroulé à l'Université Paris 3 en 2018.

Si nous nous référons aux définitions données par le Larousse en ligne, le terme « hors-la-loi » a deux dimensions : soit la personne désignée comme « hors-la-loi » se trouve être l'objet d'un bannissement (d'où le terme « ban-dit ») et par conséquent exclue de la cité et privée de la protection des lois, soit elle se met elle-même hors la loi et se place délibérément en dehors ou en marge de la société en refusant de se soumettre à ses principes et à ses règles. Dans le premier cas, le « hors-la-loi » est la victime d'un ordre établi qui l'exclut, dans le second, il est l'agent qui se place de son plein gré en dehors des règles communes. Dans les deux cas, le « hors-la-loi » transgresse une frontière juridique, politique, sociale ou éthique. La littérature s'inspire depuis toujours du personnage du « hors-la-loi » qui, comme l'expliquent Antoine Ducoux et Guillermo Héctor dans l'« Introduction » du séminaire sus-cité¹, « devient réservoir de dramaturgies fictionnelles, auxquelles il prête la figure du bandit, du fugitif, du pirate... mais aussi celle d'une justice et d'une morale supérieure [sic] à l'ordre circonscrit par la loi ». Si nous appliquons l'expression à un genre, dans notre cas à la chanson, elle peut aussi désigner tout ce qui, dans le champ de ce genre, se situe à la marge ou ne respecte pas le canon.

Ce thème offre donc un large éventail d'objets d'étude : d'abord toutes les chansons qui à un moment donné ont été rejetées par la censure, les médias, le public, ensuite, les auteurs qui, sous la pression ou la crainte, ont préféré amender leurs textes ou ne pas les diffuser. C'est, par exemple, le cas de la célèbre chanson « Le déserteur » de Boris Vian dont le final (« Si vous me poursuivez / Prévenez vos gendarmes / Que j'emporte des armes / Et que je sais tirer ») a été modifié par Mouloudji pour mieux adhérer à un message pacifiste censé ne pas heurter le public et les autorités. Finalement, on y loge les chansons, de tous genres et

de toutes époques, qui parlent des « hors-la-loi » : les chants révolutionnaires, les chansons de prison et de la « pègre » du réalisme populaire, les chansons de rap. Certes, les intentions, les registres et les tonalités varient – de la plainte à l’apologie, du pathétique au satirique –, mais la chanson qui parle des « hors-la-loi », indépendamment des raisons qui la motivent, ne cessera jamais de fasciner en tant qu’expression d’une contre-morale qui peut aller jusqu’à la critique sociale.

Les huit articles de la rubrique « Chansons hors-la-loi », présentés par ordre chronologique, traitent la thématique (mais aussi l’esthétique) de la transgression à partir du XIX^e siècle jusqu’à l’époque contemporaine en s’appuyant sur un corpus de chansons françaises et italiennes. La première contribution est celle de **Dietmar Rieger**, « De Béranger à Bruant. Chansons sur les gueux – chansons pour les gueux ». Rieger y examine de nombreux exemples de chansons ayant pour figure centrale le « gueux », figure très présente dans la culture chansonnière (ainsi que dans les textes journalistiques et sociologiques) de la France du XIX^e siècle, et qui oscille entre marginalisation et criminalisation. C’est en elle que s’incarnent de manière tangible les débats politico-idéologiques de la société bourgeoise du XIX^e siècle concernant la solution de la question sociale. Dans « « L’Égalité veut d’autres lois ». Légalité, légitimité, et parole pamphlétaire chez Eugène Pottier », **Victor Meunier** choisit avec l’auteur de « L’Internationale » encore une fois un chansonnier de renom du XIX^e siècle. Son objectif est de discuter la chanson sociale en tant que discours et pratique du renversement. Il démontre qu’elle peut « remettre en question la légitimité du légal » et « affirmer une légitimité à légiférer pour le militant », constat qu’il juge également valable pour la majeure partie du répertoire militant de l’époque contemporaine.

Dans l’Italie des années 1950, de nombreuses chansons de Fred Buscaglione sont profondément inspirées par le genre noir américain, dont il reprend les personnages : *macho*, gangster et femme fatale. Dans son article « Tra parodia e decostruzione : i « duri » di Fred Buscaglione », **Gerhild Fuchs** explique comment le chanteur construit et déconstruit ces stéréotypes, au niveau du texte comme de l’interprétation, en recourant à la parodie. Pour la France, **Maude Williams** s’intéresse dans son étude « Das Protestlied « Le déserteur » von Boris Vian : Wahrnehmung und Aneignung in Frankreich und in der Bundesrepublik Deutschland der 1960er Jahre » à l’une des chansons les plus commentées parmi les chansons dites « hors-la-loi », « Le déserteur » de Boris Vian. Partant d’une perspective historico-culturelle, elle analyse la réception et l’adaptation contestées de la chanson en France, ainsi que sa « translation » et traduction (linguistique et culturelle) dans le contexte politique de l’Allemagne des années 1960. « Musica di contrabbando : il dadaismo protopunk degli Squallor », une contribution rédigée « à quatre mains » par **Giuliano Scala** et **Stefania Bernardini**, s’inscrit dans une toute autre tradition du contre-discours social. C’est à travers les paroles de leurs chansons, entre l’absurdité dadaïste et une obscénité dépassant les limites du bon goût et, parfois même, des règles de la censure, que Gli Squallor adoptent, dans l’Italie des années 1970 et 1980, une attitude comparable au phénomène punk de la même période.

Les trois dernières contributions sont consacrées au domaine contemporain du rap, qui, lui aussi, a beaucoup à apporter au sujet des « hors-la-loi ». Dans un article qui va au-delà de la simple analyse d'une chanson – « Des Black Panthers à l'Arabian Panther : quand Médine en appelle aux leaders du passé pour mener son combat. Une étude de « Self Defense » –, **Catherine Gendron** nous éclaire sur Médine, représentant éminent du rap français politique, qui souhaite maintenir vivante la mémoire collective et mettre en garde contre des versions tronquées de l'histoire. En s'adressant à des leaders historiques qui ont lutté contre les formes d'oppression les plus diverses, il établit, dans « Self Defense », un lien étroit avec son propre combat, mené entre autres contre l'oubli de l'histoire de l'esclavage et de la colonisation. Chez le rappeur franco-italien Speranza, à qui **Corinna Scalet** consacre un article intitulé « Fenomeno Speranza : la voce dura della banlieue casertana », c'est par la provocation que s'exprime son contre-discours social. Avec son style violent et agressif qui flirte avec les registres du dialecte campanien, Speranza recherche la proximité du *gangsta rap* (non sans inflexions ironiques) et fait référence à une réalité des banlieues difficile, marquée par une violence qui peut aller plus loin que la violence langagière. Pour finir, **Giulia Locarini**, dans son article « Rap-poesia : un nuovo genere a metà tra versi e barre », analyse le rap comme base d'un nouveau genre de poésie émergeant en interaction avec les réseaux sociaux contemporains. En renvoyant notamment à l'exemple de l'*instapoet* Guido Catalano, elle présente, sous le nom d'*instapoetry*, un genre hybride dans lequel les lignes de référence entre la poésie et la chanson se sont quasiment inversées : ce n'est plus la poésie lyrique dont la langue inspire la *canzone*, mais c'est cette dernière qui alimente la nouvelle forme d'*instapoetry*, surtout sous forme de rap.

La deuxième partie de ce numéro, « Analyses et thèses », est plus brève et comprend deux articles, dont un rédigé à quatre mains. Tous deux, bien qu'ils suivent des voies différentes, sont animés, d'une part, par un intérêt théorique pour l'adaptation et la traduction et, d'autre part, par un intérêt profondément interdisciplinaire tout à fait conforme à la préoccupation fondamentale de la revue. **Marco Agnetta**, dans « Die Bedeutung der *stylistique comparée* für die Übersetzungsanalyse, dargestellt am Beispiel des Transfers musikgebundener Texte », s'attache à réhabiliter la *stylistique comparée* apparue dans le monde francophone au milieu du XX^e siècle, dont il définit les procédés ; dans un deuxième temps, il les teste sur deux traductions allemandes et une française (Hermann Abert 1914 ; Hans Swarowsky 1962 ; Pierre-Louis Moline 1774) de l'opéra *Orfeo ed Euridice* de Ranieri de' Calzabigi et Christoph Willibald Gluck (1762). **Bérengrère Denizeau** et **Gonzalo Romero-García** quant à eux éclairent le phénomène de l'adaptation en mettant en parallèle l'activité du traducteur et celle de l'arrangeur. Dans « Le traducteur et l'arrangeur musical face à l'adaptation et la réception », ils montrent que tous deux sont confrontés à des problèmes similaires et recourent à des procédés semblables afin soit de parvenir à une « adaptation littérale » – la plus grande fidélité possible à l'original – soit d'adopter une « posture fonctionnelle » qui se réfère au point d'ancrage culturel du destinataire.

Pour finir, nous voudrions attirer votre attention sur la section des comptes rendus ainsi que sur le « Forum », où vous trouverez des références intéressantes sur nos sponsors du Québec.

En vous souhaitant une bonne lecture,

**Gerhild FUCHS, Ursula MATHIS-MOSER, Birgit MERTZ-BAUMGARTNER,
Margherita ORSINO**

Notes

- 1 <https://journals.openedition.org/trans/3721> (consultation 30.12.2020).